

Procès-Verbal séance du 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, 16 mai 2023, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Gonnéry se sont réunis à 20h à la salle du conseil sous la présidence de Claude VIET et suite à la convocation adressée par le maire le 11 mai 2023 conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS :

1. VIET Claude
2. LE SAUCE Blandine
3. ANGER Michel
4. BIDAN Denis
5. AUBIN Auguste
6. RENOUARD Rachelle
7. HUET Patrice
8. PARCHEMIN Fanny
9. SCHNAIDERMAN Carole
10. ROBIN Christophe

EXCUSEE

14. LE METAYER Catherine

11. CHEVALIER Nicolas
12. RIGOUX Juline
13. CALME Mickael

- ✚ Présence de la secrétaire de mairie.
- ✚ Le quorum est atteint.

- ✚ Madame PARCHEMIN Fanny est nommée secrétaire de séance par le conseil municipal.

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| 1 / Projet de bâtiment locatif..... | 3 |
| 2/ Vente de l'ancien atelier : revente du terrain acquis aux conjoints Launay..... | 3 |
| 3/ Aménagement de l'étang..... | 4 |
| 3/ Personnel..... | 4 |
| Création d'un poste d'agent de maîtrise | 4 |
| Titularisation d'un adjoint technique | 4 |
| Reprise d'un CDD saisonnier au service technique | 5 |
| Protection sociale complémentaire PSC..... | 5 |
| Barbecue d'été personnel /élus..... | 5 |
| 4/ Contrat de partenariat pour le pilotage de l'éclairage public en cas d'alerte ecowatt avec Morbihan Energie | 6 |
| 5/Questions diverses : | 7 |
| Élections Sénatoriales..... | 7 |
| ALSH 2023 - location de salle Michel Kerfanto | 7 |
| Concertation préalable pour le projet de recyclage et de valorisation énergétique sur le site de Gueltas du 22 mai au 28 juin 2023, | 8 |
| Programme de voirie | 8 |
| Exposition maison éclusière..... | 8 |
| Jeunesse..... | 8 |
| Site Internet..... | 8 |
| Sécurité routière | 8 |
| Remplacement de la Chaudière de l'école | 9 |
| Achat d'un photocopieur pour l'école des couleurs..... | 9 |
| Achat d'un groupe électrogène et un poste à soudeuse | 9 |
| Urbanisme..... | 9 |
| Sortie d'un livre « A la découverte des petites pépites cachées du Morbihan» ... | 9 |
| Rideaux salle Michel Kerfanto..... | 9 |
| Réfèrent Mission locale Centre Bretagne | 10 |
| Hébergement des logiciels métiers du secrétariat | 10 |

1 / Projet de bâtiment locatif

Vente d'une partie du terrain au restaurant L'Hilvern

Le maire rappelle que dans le cadre de l'acquisition de l'ancienne maison Loubeau qui tombait en ruine, le restaurateur voisin avait demandé d'acquérir du terrain pour réaliser une terrasse.

Il présente le plan de masse dessiné par le cabinet de géomètre et propose de céder au restaurateur, la SCI la Rigole, une surface de 59 m², section 77p, au prix de 35 €, soit 2 065 € net vendeur.

- le conseil municipal autorise le maire ou un adjoint à signer les actes à intervenir.

Acquisition du garage et du terrain de Madame Eva Lharidon

Le maire propose d'acquérir une partie du terrain (207 m²) de Mme Lharidon, section AA 80, avec le garage existant qui sera démoli. Mme Lharidon demande un prix d'environ 10 000 €, le droit de passage et l'autorisation de reconstruire un garage attenant à sa dépendance.

- Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition et habilite le maire à signer tout document s'y rapportant.

Choix architecte

Le maire a sollicité un deuxième architecte, Le Cabinet Denis David, qui va adresser sa proposition. Le montant des honoraires du Cabinet Sandrine Nicolas s'élève à 8%. Il précise qu'un coût pour réaliser d'une esquisse sera facturé à la commune pour un montant de 1 500€ à 2 000€.

Financement du projet

Le maire informe le conseil municipal que la demande de subvention DETR a été refusée par les services préfectoraux. Par contre, il compte sur une subvention DSIL majorée, réponse attendue fin mai. Suivant le résultat, le calibrage du projet, actuellement 600 000 € HT, sera à ajuster. Il sera possible de majorer la demande de subvention de 30 à 52 000 € auprès de Pontivy Communauté pour solder l'enveloppe du fonds de concours.

2/ Vente de l'ancien atelier : revente du terrain acquis aux consorts Launay

Le maire rappelle que le conseil municipal avait décidé de vendre à M. Fabrice Ménéec l'ancien atelier communal, section AB 35, 1.112 m², par délibération du 6 septembre 2021 au prix de 3 000,00 € après prise en compte du coût de la démolition et de la mise en décharge agréée des plaques de fibrociment.

Il rappelle aussi la décision du conseil municipal du 8 décembre 2022 d'acquiescer la parcelle AB 282, de 24 m² aux consorts Launay suite à la vente de leur terrain et au bornage effectué pour mettre au droit la parcelle de l'ancien atelier.

Après discussion, le conseil municipal décide de revendre la parcelle **AB 282** de 24 m² à M. Fabrice Ménec avec la parcelle **AB 35** pour le prix déjà fixé de **3 000 €**.

3/ Aménagement de l'étang

Le permis d'aménager est en cours d'instruction, la DREAL a émis un avis favorable en précisant l'absence d'obligation de réaliser une étude d'impact. Une demande d'autorisation d'établissement recevant du public, accessibilité et sécurité, a été aussi déposée.

Le budget prévisionnel s'élevait à 280 000 € HT, le total estimé des dépenses s'élève à 315 000 € HT. La commission se réunira pour voir s'il est possible de contenir les dépenses. Toutefois, le maire précise qu'au budget une ligne de dépenses imprévues de 15 000 € était inscrite et qu'il restera des crédits disponibles sur d'autres opérations prévues au budget primitif 2023.

3/ Personnel

Création d'un poste d'agent de maîtrise

Suite à la présentation d'un dossier de promotion interne sur le grade d'agent de maîtrise de Mme Nadine AUBERT, il convient de modifier le tableau des effectifs et de créer le poste. Les résultats étant prévus pour fin Juin, l'agent peut être nommé au 01 Juillet 2023

Titularisation d'un adjoint technique

Depuis Janvier 2022, Mr Yoann GOURIOU a été recruté aux services techniques en contrat à durée déterminé du 4/01/2022 au 30/09/2023.

La commission du personnel l'avait rencontré en Septembre 2022 afin de faire le point sur les 6 premiers mois d'embauche et il avait été convenu de renouveler son contrat pendant un an puis, de le stagiairiser sur le grade d'adjoint technique à compter du 01 Octobre 2023.

Le poste existe déjà au tableau des effectifs mais il faudra réglementairement publier un appel à candidature.

Le nouveau tableau des effectifs est le suivant :

| Grades | | Tps travail/semaine | Nbre de postes |
|--|--|---------------------|----------------|
| Agents : | | | |
| Rédacteur principal de 1ère classe au 01/08/2012 | | 35 | 1 |
| Agent de maîtrise au 01/07/2021 | | 35 | 1 |
| Adjoint technique territorial au 23/03/2018 | | 35 | 1 |
| Adjoint administratif au 01/04/2018 | | 19 | 1 |
| Agents Services Cantine/Ecole en temps de travail annualisé : | | | |
| Adj. tech. principal de 1ère classe au 01/07/2020 | | 30 | 1 |
| Agent de maîtrise 01/07/2023 | | 30 | 1 |
| Adjoint technique territorial au 01/07/2020 | | 29 | 1 |
| Adj. tech. territorial en cdi au 01/01/2021 | | 3H93 | 1 |
| Agt Spéc. princ. 1ère classe écoles mater au 01/11/2021 | | 22H73 | 1 |

Reprise d'un CDD saisonnier au service technique

Comme l'année dernière, Monsieur Jean-Yves ODIC est recruté en contrat de trois mois pour la saison estivale.

Protection sociale complémentaire PSC

Carole Schnaiderman rappelle l'obligation imposée aux collectivités territoriales à participer à compter de 2025 et 2026 pour la prévoyance et la mutuelle des agents. La commune avait validé la participation à la consultation du CdG 56 pour préparer les conventions de participation.

Les résultats viennent d'être présentés.

En prévoyance maintien de salaires, c'est la proposition de l'assureur Allianz qui a été retenue. Le taux de base est fixé à 1,50% sachant qu'actuellement des agents cotisent à hauteur de 3,21% et 1,75 %.

En mutuelle santé, c'est la proposition de l'assureur Intérieure qui a été retenue.

Le montant de la participation obligatoire toujours en cours de négociation s'élève actuellement à 7€ et 15 € par agent et par mois.

La commune participe déjà depuis plusieurs années à la prévoyance des agents à hauteur de 10 € par agent et par mois à titre volontaire.

Que ce soit en prévoyance ou en mutuelle santé si la commune signe une convention de participation avec le cdg 56, les agents seront libres de souscrire ou pas mais la participation employeur sera versée seulement aux agents qui souscrivent au contrat. En absence de signature de convention de participation, l'agent sera libre de souscrire des contrats avec l'assureur de son choix et prétendre à la participation communale si l'assureur est bien labellisé.

Une information sera communiquée au personnel et la commission du personnel se réunira.

Barbecue d'été personnel /élus

La date retenue pour la soirée barbecue est le vendredi 30 juin à 19h00.

4/ Contrat de partenariat pour le pilotage de l'éclairage public en cas d'alerte ecowatt avec Morbihan Energie

Michel Anger rappelle que le Syndicat d'énergie prend en charge la connexion de deux horloges d'éclairage pour commander facilement les heures d'éclairage. Il a été demandé de connecter deux horloges situées dans le bourg pour permettre l'éclairage lors des manifestations festives.

Le conseil municipal demande le coût de la connexion pour éventuellement l'étendre à toutes les horloges.

Le conseil municipal **approuve** la délibération suivante proposée par le syndicat :

VU :

- le code général des collectivités territoriales ;
- la délibération du conseil municipal de Saint-Gonnery transférant la maintenance de l'éclairage public à Morbihan Energies ;
- la délibération n°2022-37 du comité syndical de Morbihan Energies du 21 juin 2022 relative à la prise en charge financière par Morbihan Energies, dans le cadre de la maîtrise de la demande en énergie, d'équipements de pilotage de l'éclairage public ;
- la délibération n°2022-59 du comité syndical de Morbihan Energies du 20 septembre 2022 relative aux contrats de partenariat pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alerte « Ecowatt » ;
- les statuts de Morbihan Energies ;

Considérant ce qui suit :

1. La commune de Saint-Gonnery est engagée sur son territoire en faveur du développement durable, en mettant notamment en œuvre des actions de proximité de consommation responsable de l'électricité en matière d'éclairage public (extinction partielle de l'éclairage public nocturne dans certains secteurs géographiques de la commune).
La commune a transféré la compétence « travaux et maintenance de l'éclairage public » à Morbihan Energies.
Dans un contexte de crise énergétique, la volonté de développer encore davantage une consommation responsable de l'électricité en matière d'éclairage public constitue un objectif conjoint et affirmé par la commune de Saint-Gonnery et Morbihan Energies. Face à l'appel général à la sobriété énergétique, Morbihan Energies et la commune souhaitent ainsi expérimenter un nouveau dispositif écogeste en matière d'éclairage public en se basant sur l'outil Ecowatt et les dispositifs de pilotage de l'éclairage public.
2. D'une part, le dispositif citoyen dit Ecowatt, porté par RTE et l'ADEME, alerte les consommateurs, avec des signaux clairs (de vert à rouge), lors de pics de consommation en période hivernale (www.monecowatt.fr). Il recommande à chaque personne morale ou physique inscrite dans ce dispositif de réduire (voir arrêter) ses consommations afin de réduire les risques de

coupure d'électricité en période hivernale. A ce titre, les communes et établissements publics peuvent notamment être appelés à éteindre leur éclairage public pendant la période de « crise ».

3. D'autre part, Morbihan Energies est propriétaire de dispositifs de pilotage de l'éclairage public. Pour mémoire, Morbihan Energies encourage l'instrumentation de l'éclairage public (commandes connectées) afin de :
 - permettre aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'être autonomes dans la programmation de l'éclairage public ;
 - pouvoir répondre très rapidement aux sollicitations de limitation des consommations d'énergies en cas de fortes demandes et de réseau sous haute tension (production inférieure à l'énergie demandée).
4. Conformément à la délibération n°2022-37 du comité syndical de Morbihan Energies du 21 juin 2022, l'ambition de Morbihan Energies est de déployer ses dispositifs de pilotage de l'éclairage public sur les communes et EPCI à fiscalité propre qui accepteront de donner mandat à Morbihan Energies en cas d'alerte rouge Ecowatt pour l'extinction ou l'abaissement de l'éclairage public associé.
5. Un modèle de contrat-type ci-après annexé définit :
 - les conditions et modalités encadrant ce partenariat ;
 - les droits et obligations de Morbihan Energies et de la commune partenaire.

Et AUTORISE le maire à signer le contrat de partenariat avec Morbihan Energies pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alerte « Ecowatt » ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

5/Questions diverses :

Élections Sénatoriales

Elles seront organisées le dimanche 24 septembre 2023 à Vannes,

Pour notre commune, une liste comprenant 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants est à constituer, le conseil municipal se réunira le 9 juin à 18h30 pour procéder à l'élection.

ALSH 2023 - location de salle Michel Kerfanto

Suite à la décision du comité de pilotage du centre de loisirs intercommunal de maintenir le centre de loisirs dans les locaux de la commune de Croixanvec-St-Gérard, le conseil municipal approuve la possibilité pour les habitants de cette commune de louer la salle des fêtes de Saint-Gonnery pendant les périodes de vacances scolaires aux tarifs appliqués aux habitants de la commune.

Concertation préalable pour le projet de recyclage et de valorisation énergétique sur le site de Gueltas du 22 mai au 28 juin 2023,

Denis Bidan présente les différentes étapes. Le conseil municipal n'a pas d'avis à émettre. Le dossier est consultable sur internet.

- Réunion publique d'ouverture le 24 mai à 19h
- Réunion thématique, les énergies du déchet le 14 juin à 19h
- Réunion synthétique le 19 juin à 19h

Programme de voirie

Le démarrage des travaux par l'entreprise Eiffage est prévu en septembre.

Exposition maison éclusière

- Du 24 juillet au 7 août 2023 : artistes de Lorient (entre 5 et 7) représentés par Ingrid Baron : graveur, peintres et sculpteur

Notons que Morgane Le FLOCH d'Hilvern présentera aussi ses toiles,

- du 8 août au 19 août : Jacques Moisan, marqueterie

Jeunesse

- Pour faire suite au projet de réhabilitation de la passerelle sur la Rigole derrière la salle Michel Kerfanto, une rencontre avec Mme VERON Véronique de la Région Bretagne aura lieu mercredi 17 mai à 14h00 en présence des jeunes et des membres de l'association « Loisirs et amitiés ».
- L'opération « Argent de poche » aura lieu du 12 Juin au 1^{er} Septembre : 12 jeunes gonnériens sont inscrits.

Site Internet

Mise en ligne de la nouvelle version du site internet, néopse, depuis le 10 mai 2023 : <https://stgonnery.bzh/fr/>

Sécurité routière

Le maire évoque divers stationnements gênants et la vitesse des véhicules :

- Ecole Ste Anne, rue de la butte, panneau limitation de la vitesse à 30 masqué par une haie.
- Rue saint-joseph, interdiction du stationnement à réfléchir avec les riverains, maison abandonnée voir si la commune peut en devenir propriétaire via la procédure « bien sans maître »
- Rue de la rigole voir à interdire la sortie sur la rue du pont neuf.

Remplacement de la Chaudière de l'école

L'installation de la chaudière est programmée pendant l'été. La commune va faire intervenir le plaquiste pour réaliser le local pour le silo de stockage du pellet. Une première tranche de changement des ouvertures de l'école prévue dans le cadre de l'opération de rénovation thermique sera à étudier.

Achat d'un photocopieur pour l'école des couleurs

Après discussion le conseil municipal décide d'opter pour l'acquisition plutôt que la location pour le remplacement du photocopieur. Buro 56 a fait une offre d'achat à 3 590€. Le conseil valide le devis mais demande à Michel Anger de se renseigner concernant la reprise de l'ancien modèle.

Achat d'un groupe électrogène et un poste à soudeuse

Pour le service technique, le conseil valide l'acquisition d'un poste à soudeuse et d'un groupe électrogène, estimation du coût entre 1 300 € et 1400 € HT .

Urbanisme

Ouverture par Pontivy Communauté du Guichet National des Autorisations d'Urbanisme prévue à partir du 1^{er} juin 2023 pour dématérialiser toutes les demandes d'urbanisme, le dépôt matérialisé des permis de construire, déclaration de travaux, certificat d'urbanisme reste toutefois possible.

Stationnement illicite de mobil-home à la Lande.

Le maire informe qu'il a adressé une lettre recommandée à une famille pour stationnement non-autorisé et prolongé d'un mobil-home dans l'attente de construire une maison. Il précise que la mise aux normes de l'assainissement n'est pas réalisée. En réponse, les intéressés ont déposé un courrier demandant la prolongation de la validité de leur permis de construire. Pontivy Communauté va étudier leur demande.

Sortie d'un livre « A la découverte des petites pépites cachées du Morbihan »

Aurélié DONZEL, écrivain, sort un ouvrage « Les pépites de cachées du Morbihan ». Son livre sortira en novembre 2023 avec un chapitre sur la Rigole d'Hilvern.

- Le conseil municipal approuve l'organisation d'un temps fort avec l'auteur à l'occasion de la sortie du livre.

Rideaux salle Michel Kerfanto

Le conseil municipal autorise la récupération des anciens rideaux occultant rouges en velours de la salle des fêtes par la troupe de théâtre pour leurs décors mais aussi pour confectionner un rideau coupe-vent au bout du couloir de l'entrée de la salle Michel Kerfanto. L'installation du rideau sera assurée par la commune.

Référent Mission locale Centre Bretagne

La mission locale intervient auprès des jeunes de 16 à 29 ans sans situation. Elle souhaite un interlocuteur référent par commune.

Carole Schnaiderman est volontaire pour assurer cette fonction, le conseil municipal approuve.

Hébergement des logiciels métiers du secrétariat

Présentation du devis de Ségilog pour le contrat d'hébergement des logiciels métiers.

- Frais d'installation 1 200€ HT
- Coût annuel 2 PC X 36€ X12 = 864€ HT an (1 036,80€ TTC par an)
- Le conseil municipal valide la proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22H01.